

**AVIS PUBLIC  
(Entrée en vigueur)**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 583**

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 583 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 21 octobre 2019, intitulé : "**Règlement numéro 583 autorisant une participation financière de la Ville dans le projet de construction d'un immeuble à logements par l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton aux 100-110 avenue de la Concorde Nord et un emprunt de 2 780 000 \$**", a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, du 4 au 8 novembre 2019;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 6 février 2020.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Greffière à l'hôtel de ville, au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 12 février 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière